

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/25

Date de convocation : 11 avril 2025

**Objet : Chemin du Pré Balichard - cession partielle
d'une petite partie de l'accotement (53m²)**

Date d'affichage : 11 avril 2025

Date de réunion : 17 avril 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-sept avril à 20h08, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. PAIN Philippe a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absente : Mme SOCQUET Anne-Laure

M. CHAFFAUD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Vu le plan cadastral de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Vu le bornage,

Vu l'avis du service France domaine du 24 mars 2025, réf DS : 22029415

Vu la délibération n°2025/24 en date du 17 avril 2025 constatant la désaffectation du bien, son déclassement partiel et son intégration dans le domaine privé communal,

Considérant que pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, le tènement affecté par le déclassement sera délimité par un géomètre expert avant transmission au service du cadastre,

Considérant que cette vente n'est pour la Commune de Bâgé-Dommartin qu'un acte de gestion de patrimoine, le prix indiqué n'est pas soumis à TVA,

Considérant que cette vente sera réalisée par acte authentique devant notaire,

Considérant que ces montants ne comprennent pas les frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRECISE que le déclassement partiel de la voie communale dite Chemin du Pré Balichard prononcé par la délibération n°2025/24 en date du 17 avril 2025 porte sur une superficie de 53 m² conformément au plan de bornage annexé,

- APPROUVE la vente de la surface déclassée de la voie communale dite Chemin du Pré Balichard à Monsieur et Madame Virgile FERRAND,

- DECIDE de fixer le prix à 0.32€ pour les 53 m²,

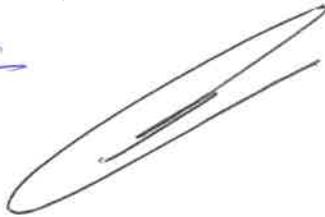
Accusé de réception en préfecture
00 H 2007 230 20250417 2025 25 DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en mairie,
Le 17/04/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250417-2025-25-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025